

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 8 juin 2020, à 20 h 00.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne siège en séance
ordinaire ce 8 juin 2020, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre
Charron, maire, présent au lieu ordinaire des séances, 2450 rue
Victoria, Sainte-Julienne.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et
secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

20-06R-221

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20-06R-222

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI
2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2020 soit
adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

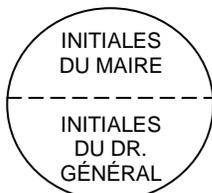
20-06R-223

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 25 MAI 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mai 2020



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

- Comptes rendus de divers comités internes
- Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

20-06R-224

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

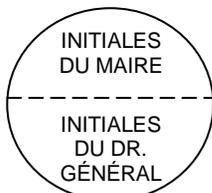
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 451 218.48 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER SÉANCE JUIN 2020

# chèque	FOURNISSEUR	MONTANT
62511	Bianca Coulombe	100,00 \$
62512	Guillaume Darveau	1 200,00 \$
62513	Acier concept	862,31 \$
62514	BG architectes	5 363,58 \$
62515	Brandt	1 948,38 \$
62516	Building consultants	1 667,14 \$
62517	Construction S.D. Dutil	9 542,93 \$
62518	Centre de pneus D.D.	165,00 \$
62519	Dunton Rainville	7 112,07 \$
62520	Automatisation D2E	183,96 \$
62521	Distribution J. F. Parent	39,00 \$
62522	Les emballages Ralik	130,66 \$
62523	Joliette hydraulique	1 166,10 \$
62524	Fonds de l'information sur le territoire	185,00 \$
62525	Groupe Geniex	1 839,60 \$
62526	Joliette sécurité équipement	133,37 \$
62527	Lanaudière diesel	578,51 \$
62528	Location 125.com	146,57 \$
62529	LCM électrique	4 052,74 \$
62530	Marché S. Beaulieu	171,61 \$
62531	Mat. Construction Harry Rivest	344,09 \$
62532	Karl Alexandre Pominville	315,00 \$
62533	Promo Line Raiche	3 262,87 \$
62534	Benson	2 606,21 \$
62535	Québec linge	1 065,14 \$
62536	Remorquage 125	20,36 \$
62537	Tan-Ex	431,16 \$
62538	Vivaflora	1 723,71 \$
62539	Pompes Villemaire	947,85 \$
62540	Nathalie Girard	49,81 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

62541	Entretien de gazon Michael Perreault	7 907,93 \$
62542	Alarme et sécurité PM	217,30 \$
62543	Aquatech société de gestion de l'eau	4 746,84 \$
62544	Agritex Lanaudière	91,33 \$
62545	Excavation Guy Ricard	1 540,67 \$
62546	Municipalité de Saint-Jacques	2 343,13 \$
62547	Terre des jeunes	473,38 \$
62548	Benoit Dupuis extincteurs	34,50 \$
62549	Entreprise Chartier	9 762,19 \$
62550	Michel Poudrier	720,00 \$
62551	Westbune ltée	15 027,76 \$
	Total:	90 219,76 \$

TRANSFÈRE ACCÉO

S1206	Ace Arthur Rivest	1 565,79 \$
S1207	AESL instrumentation	1 203,79 \$
S1208	Bourassa Sport technologie	2 989,35 \$
S1209	Camion Inter-Lanaudière	951,02 \$
S1210	Dicom Express	34,81 \$
S1211	Gaz propane Rainville	27,59 \$
S1212	Le Groupe Sports-inter plus	574,31 \$
S1213	GBI Experts-conseils	5 892,47 \$
S1214	Chaussures Husky	1 088,08 \$
S1215	Harnois énergies	4 057,80 \$
S1216	ICO Technologies	517,39 \$
S1217	Juteau Ruel	477,11 \$
S1218	Kiwi le centre d'impression	6 744,68 \$
S1219	Les sols Champlain	2 286,29 \$
S1220	MRC de Montcalm	214 316,02 \$
S1221	Martin et Lévesque	1 487,55 \$
S1222	Previmed	80,24 \$
S1223	Véronique Rivest	36,64 \$
S1224	Sintra	365,78 \$
S1225	SPCA Lanaudière Basses-Laurentides	4 694,75 \$
S1226	STI	5 921,22 \$
S1227	Services hydrauliques Lanaudière	49,60 \$
S1228	Tech-Mix division de Bauval	2 214,42 \$
S1229	Vortex	400,04 \$
S1230	Voxsun télécom	1 920,00 \$
S1231	EBI Environnement	83 225,57 \$
S1232	Félix sécurité	290,77 \$
S1233	Techsport	9 482,80 \$
S1234	Vitro Vision	327,68 \$
S1235	Aréo-Feu	1 466,91 \$
S1236	Bureautique F. Chartier	516,66 \$
S1237	Autos et camions Danny Lévesque	288,14 \$
S1238	Chalut auto Joliette	160,06 \$
S1239	Joliette Dodge Chrysler	582,25 \$
S1240	Les entreprises Nova	26,48 \$
S1241	Pépinière François Lemay	3 581,72 \$
S1242	Réal Huot	1 152,94 \$
	TOTAL:	360 998,72 \$

GRAND TOTAL: 451 218,48 \$
ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois de mai et totalisant un montant de 367 263.10 \$.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS SÉANCE JUIN 2020

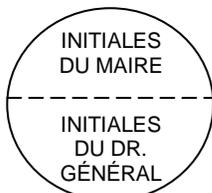
# Chèque		Montant
62499	Jessy Drolet et Katryne Drolet	994,52 \$
62501	Huguette Montreuil	1 200,00 \$
62502	Marc-Antoine Ayotte	1 200,00 \$
62503	Pierre-Luc Guérin	1 200,00 \$
62504	Sylvain Gagnon	1 200,00 \$
62505	Syndicat des pompiers	1 000,00 \$
62509	Tracteur 125	20 695,50 \$
62506	Union des employés de service	2 087,27 \$
62507	Francis David	1 200,00 \$
62500	Fonds des pensions alimentaires	358,82 \$
62508	Fonds des pensions alimentaires	358,82 \$
62510	Ministre des finances et de l'économie du Québec	2 772,00 \$
Total:		34 266,93 \$

ACCÈSD

2615	Fonds de solidarité FTQ	6 681,77 \$
2616	Hydro-Québec	14 63,06 \$
2617	Services financiers Caterpillar ltée	2 588,73 \$
2618	La Capitale	20 498,69 \$
2619	Crédit Ford	896,03 \$
2620	It Cloud solutions	102,84 \$
2621	LBC Capital	201,21 \$
2622	Les services financiers de Lage Landen CDA	525,67\$
2623	National Leasing group	1 619,26 \$
2624	Bell mobilité	23,00 \$
2625	Bell Canada	552,24 \$
2626	Fonds de solidarité FTQ	7 135,03 \$
2627	Hydro-Québec	2 550,51 \$
2628	Vidéotron ltée	330,96 \$
2629	Visa Desjardins	2 492,45 \$
2630	Ministre du revenu du Québec	36 906,75 \$
2631	Receveur général du Canada	14 748,15 \$
2632	CARRA	3 101,56 \$
2633	Ministre du revenu du Québec	42 56,71 \$
2634	Receveur général du Canada	16 983,15 \$
2635	Bell Canada	164,28 \$
2636	Hydro-Québec	7 562,12 \$
2637	Foss national Leasing	2 138,98 \$
2638	Vidéotron ltée	76,98 \$

TOTAL: 185 100,13 \$

Paie 10: 26-04 au 09-05-2020 68 861,91 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

Élus	6 655,25 \$
Cols Bleus	22 036,25 \$
Étudiants	0,00 \$
Cols Blancs	12 503,37 \$
Cadres	24 475,40 \$
Pompiers	3 191,64 \$

Paie 11: 10-05 au 23-05-2020 79 034,13 \$

Élus	6 403,63 \$
Cols Bleus	26 156,22 \$
Étudiants	0,00 \$
Cols Blancs	12 398,59 \$
Cadres	25 892,36 \$
Pompiers	8 183,33 \$

Grand total: 367 263,10 \$
ADOPTÉE

20-06R-226

EMBAUCHE TECHNICIENNE AUX COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicienne comptable - comptes payables est vacant pour une période d'un an suite à l'embauche de Mme Potvin au poste de préposée à la taxation;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci ont passé un test de connaissance;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe conformément aux dispositions de la convention collective;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

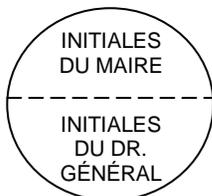
QUE le poste de technicienne comptable - comptes payables soit accordé à Mme Julie Boucher, à compter du 15 juin 2020 selon les dispositions de la convention collective en pareille matière.

ADOPTÉE

20-06R-227

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la maltraitance des aînés demeure un sujet tabou et que dans de nombreuses régions et sociétés à travers le monde, les enjeux sont généralement peu reconnus, sous-estimés et même ignorés;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

CONSIDÉRANT QU' il est important socialement et moralement de faire connaître ce problème afin de protéger les droits des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Julienne s'est engagée en signant en octobre 2014, la charte de la bienveillance envers les personnes âgées de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU' il est important socialement et moralement de faire connaître ce problème afin de protéger les droits des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes Municipalité amie des âgées (MADA), il est important de promouvoir la Journée internationale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare le 15 juin journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et invite la population à arborer fièrement le ruban mauve, symbole officiel de cette journée.

ADOPTÉE

20-06R-228

ADHÉSION À L'AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

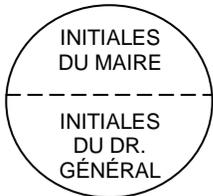
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Sainte-Julienne à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts de Lanaudière et conséquemment autorise le paiement de la cotisation 2020-2021 d'un montant de 100\$;

Que le conseil nomme le maire, M. Jean-Pierre Charron, à titre de représentant aux Assemblées des membres.

M. Richard Desormiers se retire de voter sur la prochaine résolution, ce matricule se trouvant sur son terrain.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

20-06R-229

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

CORRECTION AU COMPTE ~ MATRICULE 8998-87-6232-7-150-000

- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du matricule 8998-87-6232-7-150-000 est décédé le 15 juin 2015, ne laissant aucun testament;
- CONSIDÉRANT QUE celui-ci était propriétaire d'un bâtiment situé au Camping de la Fierté;
- CONSIDÉRANT QUE quelques années plus tard, les propriétaires du terrain ont procédé à la démolition du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QU' en 2018, un nouveau bâtiment a été construit sur ce même site;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de ce nouveau bâtiment ont toujours dûment acquitté les taxes foncières qui leur étaient imputables;
- CONSIDÉRANT QUE de ce fait, les taxes 2015, 2016 et 2017 sont demeurées impayées;
- CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont démontré que les nouveaux propriétaires ont effectué les versements de taxes pour les comptes de taxes à leur nom;
- CONSIDÉRANT QU' aucune succession ne s'est prévalu du bâtiment;
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la chef de section Finances à affecter un crédit au montant de 2 408,60 \$ au matricule 8998-87-6232-7-150 afin de régulariser la situation.

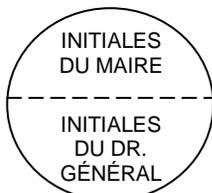
M. Richard Desormiers réintègre son siège.

ADOPTÉE

20-06R-230

PHOTOCOPIEURS - ANALYSE ET PROPOSITION

- CONSIDÉRANT l'offre de Juteau Ruel datée du 30 mars 2020 recommandant le remplacement et le déplacement de photocopieurs pour répondre adéquatement aux besoins de la municipalité;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE ces modifications entraîneraient une économie de coût;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de services de Juteau Ruel datée du 31 mars 2020, pour la location des photocopieurs IRAc5535, IRAc5540 et Samsung 7500 au coût mensuel de location de 129 \$ chacun plus les frais de photocopies afférents.

ADOPTÉE

20-06R-231

DESJARDINS ~ TPV

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le nom des personnes répondantes auprès de Terminal Point de vente;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme les personnes suivantes répondantes auprès de Terminal Point de vente de Desjardins:

Mme France Landry directrice générale
Mme Nathalie Girard directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

20-06R-232

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES

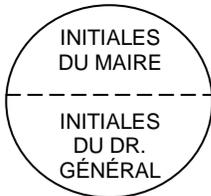
CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle de COVID-19 a entraîné de nombreuses dépenses imprévues pour répondre aux exigences gouvernementales et celles de la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE la distanciation physique exigée a mené à l'annulation de diverses activités prévues au cours de l'année ainsi qu'à la participation aux congrès et colloques des cadres;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire afin de combler les dépenses prévues par la comité de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la chef de section Finances a proposé des amendements afin d'augmenter le budget de la sécurité civile de 50 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la chef de division Finances à procéder aux amendements budgétaires suivants;

	Débit	Crédit
02-130-00-346 Congrès (administration)		22 000 \$
02-701-60-459 Fête Nationale		28 000 \$
02-230-01-411 Sécurité civile	50 000 \$	

ADOPTÉE

20-06R-233

GALA VIRTUEL ~ ÉCOLE DU HAVRE-JEUNESSE

CONSIDÉRANT QU' en vertu des exigences actuelles de distanciation sociale visant à limiter la propagation du COVID-19, l'école secondaire du Havre-Jeunesse ne peut tenir son gala annuel visant à souligner les efforts des élèves;

CONSIDÉRANT QUE l'école souhaite organiser un gala virtuel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a budgété un montant qu'elle offre annuellement à titre de bourse d'études;

CONSIDÉRANT QUE cette année, la remise de bourse ne sera pas possible;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut contribuer à la mise sur pied de ce gala virtuel afin de souligner de façon particulière la fin de l'année scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à verser un montant de 500 \$ à l'école du Havre-Jeunesse pour l'organisation de leur gala de fin d'année virtuel.

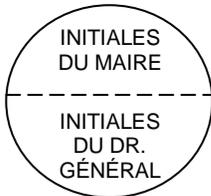
ADOPTÉE

20-06R-234

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports offre le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) permettant d'obtenir une aide financière pour les travaux admissibles réalisés sur les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut se prévaloir de cette aide financière;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de ponceaux à être effectués sur la rue de l'Érablière et des Plaines pour assurer un drainage efficace des eaux et ainsi éviter des dégâts à ces rues;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les travaux de remplacement de ponceaux sur la rue de l'Érablière et des Plaines.

ADOPTÉE

20-06R-235

DEMANDE SNQL

CONSIDÉRANT QUE les règles de distanciation sociale actuellement en vigueur ne permettent pas la tenue des festivités entourant la Fête Nationale;

CONSIDÉRANT QUE la Société nationale des Québécois de Lanaudière (SNQL) désire organiser un Facebook live réunissant divers artistes pour souligner cette fête de façon différente;

CONSIDÉRANT QUE la SNQ invite les municipalités à commanditer l'évènement sous forme monétaire ou en offrant des produits qui seront ajoutés au panier-cadeau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Julienne ne pourra organiser la Fête Nationale tel que prévu mais désire offrir à ses citoyens la possibilité d'assister à l'évènement proposé par la SNQL;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

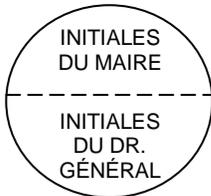
QUE le conseil autorise le versement d'une commandite de 900 \$ et l'envoi d'objets promotionnels pour une valeur de 100 \$ à la SNQL pour l'organisation du Facebook Live qui sera présenté dans le cadre de la Fête Nationale.

ADOPTÉE

20-06R-236

CAMP DE JOUR 2020

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 20-02R-062, adoptée avant la mise en place des consignes sanitaires, le conseil déterminait les



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

modalités relatives à la tenue du Camp de
jour 2020:

CONSIDÉRANT QUE les règles particulières qui régissent la tenue des Camps de Jour 2020 en cette période de pandémie modifient les modalités antérieurement prévues;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit complètement revoir son offre de service en cette matière afin de se conformer aux exigences gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE le Camp Mariste est en mesure d'offrir le service d'animations;

CONSIDÉRANT QUE l'école du Havre-Jeunesse permettra l'accès à ses installations;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la résolution 20-02R-062 soit abrogée;

QUE le conseil décrète la tenue d'un Camp de jour assorti d'un service de garde pour la période du 29 juin au 21 août 2020, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00;

QUE le Camp de jour 2020 se tiendra à l'école du Havre-Jeunesse et au parc Quatre-vents;

QUE le maire et la directrice des services culturels et récréatifs soient autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la CSS pour l'utilisation des locaux;

QUE l'animation sera assumée par le Camp Mariste;

QU'un maximum de 70 enfants pourront participer au Camp de jour, afin de pouvoir respecter les règles établies par la Santé publique. Si le nombre d'inscriptions est supérieur, les places seront désignées par tirage au sort;

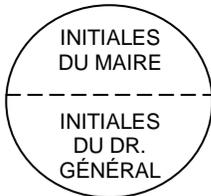
QUE le Camp sera offert prioritairement aux enfants dont les deux parents travaillent;

QUE la participation des jeunes doit être hebdomadaire et non plus à la journée;

QUE la municipalité autorise la directrice des services culturels et récréatifs à signer l'entente à intervenir avec le Camp Mariste, conformément à l'offre de services déposées;

QUE la municipalité affectera un montant de subvention par enfant directement applicable en réduction du coût d'inscription;

QUE les coûts d'inscription au montant de 115 \$ par semaine inclueront automatiquement les frais du service de garde et devront



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

être acquittés en trois versements, soit 50% à l'inscription, 25% le 20 juin et 25% le 1er juillet;

QUE la directrice des services culturels et récréatifs soit autorisée:

- à procéder à l'embauche d'accompagnateurs pour les enfants ayant des difficultés particulières;
- à affecter un concierge pour assumer le nettoyage des lieux conformément aux exigences reliées à la Covid-19;
- prélever le coût des inscriptions selon les modalités établies;
- à réserver les services d'un autobus pour permettre le déplacement des animateurs du Camp Mariste vers la municipalité de Sainte-Julienne;

QUE les coûts de l'autobus est à la charge de la municipalité:

QUE la chef des finances soit autorisée à procéder au paiement du Camp Mariste, conformément à son offre de services.

ADOPTÉE

20-06R-237

EMBAUCHE AIDE HORTICULTRICE

CONSIDÉRANT le départ de Jasmine Lapierre, à titre d'aide-horticultrice temporaire;

CONSIDÉRANT les besoins en main d'œuvre pour l'horticulture et l'absence des employés étudiants suite à la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de la remplacer pour le bon fonctionnement des opérations horticoles;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de l'horticulture, parcs et environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil entérine l'embauche de Marilou Dufour à titre d'aide-horticultrice temporaire, à compter du 1er juin 2020, pour une période de 880 heures, le tout conformément aux dispositions de la convention collective concernant l'embauche d'employé temporaire.

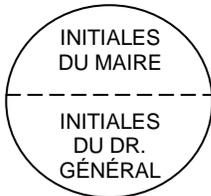
ADOPTÉE

20-06R-238

FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTE

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de faire effectuer le fauchage des abords de certaines routes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Johatrice a proposé ses services;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été budgétées à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le contremaitre des travaux publics à mandater la Ferme Johatrice pour effectuer le fauchage des chemins sur le territoire de la municipalité pour un montant maximun de 20 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20-06R-239

BALAYAGE DE RUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 20-03R-108 autorisant la firme Jéroca à procéder au balayage des rues;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessaires sont supérieurs à ceux initialement prévus;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil amende la résolution 20-03R-108 en modifiant le montant de la dépense autorisée et de ce fait, en remplaçant le montant de 20 000 \$ par 25 000 \$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE

20-06R-240

BARRAGE DU LAC COLETTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire procéder à l'évaluation de sécurité du barrage du Lac Colette conformément au Règlement sur la sécurité des barrages;

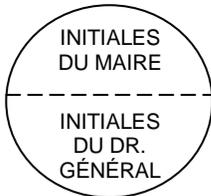
CONSIDÉRANT QU' à cet effet, des demandes d'offre de service ont été envoyées à des firmes d'ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE l'une d'elle a confirmé qu'elle ne pourra déposer d'offre et qu'une autre n'a pas déposé;

CONSIDÉRANT QUE les firmes FNX et Parallèle 54 ont déposé leur offre de services;

CONSIDÉRANT QU' après analyse, la directrice générale recommande d'octroyer le mandat à la firme d'ingénieur ayant déposé le prix le plus bas;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil mandate la firme Parallèle 54 pour réaliser l'étude d'évaluation de sécurité du barrage du Lac Colette #004604 pour un montant de 36 780 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre de services datée du 29 mai 2020.

ADOPTÉE

20-06R-241

CORRECTIFS ~ MONTÉE HAMILTON

CONSIDÉRANT QUE la Montée Hamilton a démontré une instabilité à quelques endroits, laquelle est causée par une structure de chaussée gélive et non homogène;

CONSIDÉRANT QU' il est impératif de procéder à des travaux correctifs avant de faire la deuxième couche de pavage;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur Parallèle 54 recommande de procéder à des travaux d'excavation et de remplacement de la structure de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE le contrat octroyé à Excavation Normand Majeau Inc. prévoit des argents pour pallier des imprévus;

CONSIDÉRANT QUE les montants nécessaires pour effectuer ces modifications entrent dans le montant budgété pour les imprévus;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise un avis de changement pour les travaux correctifs, à être effectués sur la montée Hamilton par Excavation Normand Majeau pour un coût évalué à environ 50 000 \$ plus les taxes applicables.

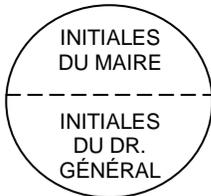
ADOPTÉE

20-06R-242

ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT QU' il s'avère opportun de faire installer des compteurs d'eau sur les bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu également de pouvoir avoir un inventaire afin de répondre aux besoins des nouvelles constructions;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

CONSIDÉRANT QU' aucun montant n'a été budgété à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le directeur du développement du territoire et des infrastructures à procéder à l'achat des compteurs d'eau nécessaire et à cet effet approprie un montant de 5 000 \$ du surplus libre pour défrayer ces coûts.

ADOPTÉE

20-06R-243

PROJET MAJESKA

CONSIDÉRANT QU' un promoteur a déposé un projet de développement prévoyant la construction de 123 unités d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport de SM Consultant, daté du 29 août 2018, la capacité résiduelle des puits était de 145 unités de logement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit pouvoir s'assurer de répondre aux objectifs de développement de son territoire;

CONSIDÉRANT QU' une recherche en eau a été effectuée au cours de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette recherche a démontré le potentiel aquifère dans le secteur du puits Hélène;

CONSIDÉRANT QUE le forage et la mise en service de nouveaux puits apporterait une capacité supplémentaire de 856 unités de logement selon le rapport de FNX-Innov en date du 4 juillet 2019;

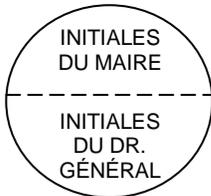
CONSIDÉRANT QUE cette source d'eau est située près de la station de pompage du puits Hélène;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est en négociation pour acquérir la portion de terrain nécessaire au forage de ce puits;

CONSIDÉRANT QUE la capacité résiduelle des étangs aérés était de 220 logements selon le rapport déposé par GBI en date du 22 mars 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un règlement d'emprunt pour faire effectuer la vidange des boues des étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère et que mandat a été donné à une firme d'ingénieur pour rédiger l'appel d'offres;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE cette vidange devrait permettre une amélioration de la capacité;

CONSIDÉRANT QU' une étude a été effectuée pour faire procéder à l'oxygénation de ces étangs et à divers travaux permettant une augmentation de la capacité de 840 unités de logement supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE GBI, service d'ingénierie, a le mandat pour la présentation au Ministère des documents nécessaires à l'obtention du certificat d'autorisation de l'augmentation de la capacité de traitement des eaux usées à l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE le conseil procédera sous peu à l'adoption du règlement d'emprunt décrétant ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du guide d'entretien du bassin de rétention;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil s'engage à poursuivre, au cours de l'année 2020, les actions entreprises afin de réaliser les travaux nécessaires à l'augmentation des capacités de desserte, tant de la fourniture de l'eau potable que des étangs aérés, le tout sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations requises en pareille matière;

QUE de ce fait, la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation;

QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale;

QUE la municipalité s'engage à prendre possession des infrastructures une fois les travaux terminés;

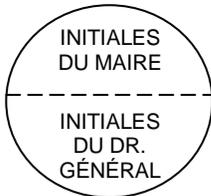
QUE la municipalité, ayant pris connaissance du guide d'entretien, s'engage à entretenir le réseau pluvial et le bassin de rétention.

ADOPTÉE

20-06R-244

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2750, MONTÉE LUCERNE

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2020-008 pour le 2750, montée Lucerne visant à autoriser la subdivision du lot 4 080 043 en deux lots distincts ayant 10.01m et 10.02m de frontage sur rue alors que le règlement de lotissement no 378 exige



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

une largeur minimale de 50m pour les terrains non desservis situés en zone de conservation;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 12 mars 2020 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié invitant les citoyens intéressés à soumettre leur commentaire par écrit afin de répondre aux normes de distanciation sociale;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2020-008 pour le 2750, montée Lucerne.

ADOPTÉE

20-06R-245

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-0023 -- 3285,
ROUTE 125

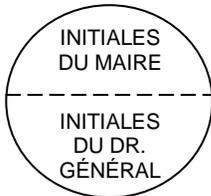
CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2020-0023 pour le 3285, route 125 visant à régulariser l'implantation de deux annexes construites au bâtiment principal:

- L'annexe A aurait été construite en 1981-1982 suite au permis 20-81-731 et est implantée à 6,28m alors que la marge exigée était de 7.6 mètres;
- L'annexe B aurait été construite en 2002-2003 suite au permis 12206 dont les travaux étaient de fermer la galerie avant en véranda (pouvait empiéter de 2 mètres dans la marge avant).

CONSIDÉRANT QUE l'annexe B est devenue une pièce habitable depuis, cette dernière empiète donc dans la marge avant puisqu'elle se trouve à 2,82m de la ligne avant du lot alors que la marge actuellement exigée est de 7.6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 20 mai 2020 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été publié invitant les citoyens à soumettre leur commentaire par écrit pour répondre aux exigences de distanciation sociale;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2020-0023 pour le 3285, route 125.

ADOPTÉE

20-06R-246

LOTISSEMENT DES CASCADES

CONSIDÉRANT QU' un projet de lotissement a été déposé dans le projet des Cascades pour l'ouverture de nouvelles rues;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 19-08R-331, le conseil a déjà établi les frais de parc pour l'ensemble du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte le projet de lotissement déposé, incluant l'ouverture de nouvelles rues sur une partie des lots 3 442 067 et 3 442 162 et sur les lots 3 442 065, 3 442 116, 3 442 122, 3 442 123 et 3 422 126, conformément au plan déposé par Pascal Neveu, aux minutes 11532 du dossier 51732

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ~ RÈGLEMENT 1011-20

Monsieur Claude Rollin, conseiller, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 1011-20 amendant le règlement de zonage n°377, afin de modifier les limites des zone P2-76 et R3-112.

20-06R-247

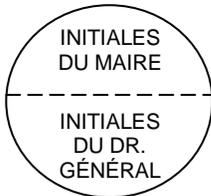
1ER PROJET DE RÈGLEMENT 1011-20 ~ ZONE P2-76

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE**

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N°1011-20

RÈGLEMENT N°1011-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°377, AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONE P2-76 ET R3-112

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1) autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

réglementation d'urbanisme relativement
au zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté le Règlement n° 377, entré en vigueur le 13 octobre 1992;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire agrandir la zone P2-76 à même la zone R3-112;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1), ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du conseil le 8 juin 2020 par M. Claude Rollin, conseiller;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique sera tenue par voie écrite conformément aux normes mises en place par le gouvernement provincial durant la crise sanitaire liée au COVID-19;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QU'il soit statué, décrété et ordonné, par le présent règlement, ce qui suit:

ARTICLE 1 :

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

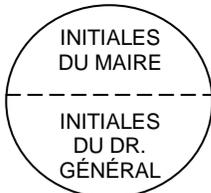
Sur les plans de zonage numéro 377-1 et 377-2, au règlement de zonage #377, la zone P2-76 est agrandie à même la zone R3-112 afin d'y inclure le lot 3 443 337.

La modification au plan de zonage se retrouve à l'Annexe 1 du présent règlement et en fait partie intégrante.

ARTICLE 3:

Le présent Règlement 1011-20 entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Jean-Pierre Charron Madame France Landry
Maire Directrice générale et
secrétaire- trésorière



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

Avis de motion :
Premier projet :
Consultation publique :
Second projet :
P.H.V. :
Adoption finale :
Certificat de conformité MRC :
Publié le :

Annexe 1

Avant



Après

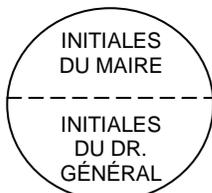


ADOPTÉE

20-06R-248

MODIFICATION DE L'ENTENTE DE PARTAGE DE L'ÉTAT MAJOR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une entente de partage de l'état major des services de sécurité incendie de Sainte-Julienne et Rawdon;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont survenues depuis la signature de cette entente, notamment concernant la rémunération incluse à l'entente en annexe A;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer un addenda pour intégrer ce nouveau tableau;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne l'addenda à intervenir dans le cadre de l'entente intermunicipale concernant le partage des ressources cadres pour assurer la direction des services incendie de Rawdon et Sainte-Julienne.

ADOPTÉE

20-06R-249

GARDE - VACANCES DE LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE la résolution 19-06R-237 autorisait la signature d'une lettre d'entente pour maintenir un effectif en place en tout temps pour assurer la sécurité incendie pendant les vacances de la construction;

CONSIDÉRANT QU' il est difficile d'assurer la présence de pompier lors de la période des vacances de la construction;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des pompiers prévoit des gardes de fin de semaine;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de négocier une nouvelle entente pour permettre d'extensionner le temps de garde lors des vacances de la construction pour assurer la présence des pompiers;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

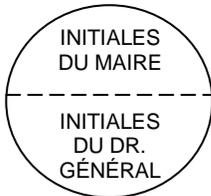
QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le syndicat des pompiers pour assurer une période de garde durant les vacances de la construction 2020.

ADOPTÉE

20-06R-250

GARDE - FIN DE SEMAINE

CONSIDÉRANT QU' une garde est effectuée la fin de semaine par un lieutenant et deux pompiers;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 8 juin 2020

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de maintenir un effectif minimum la fin de semaine pour assurer la sécurité des citoyens lors d'appel;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, le comité de sécurité recommande d'avoir un lieutenant et trois pompiers pour assurer la garde de fin de semaine;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer une lettre d'entente avec le syndicat pour permettre cette modification à la convention;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, la lettre d'entente à intervenir avec le syndicat des pompiers et pompières du Québec afin de modifier à un lieutenant et trois pompiers la garde de fin de semaine.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

En cette période de distanciation sociale et d'interdiction de rassemblement, la municipalité a invité les citoyens à transmettre leur question s'adressant au conseil par courriel. Aucune question n'a été reçue pour cette séance.

20-06R-251

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière